Préparation à l'examen d'accès à la formation de Commissaire de Justice (à distance)

Présentation

La préparation Commissaire de justice proposée par l'Institut d'Études Judiciaires de Lyon est une préparation complète à l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice, accompagnant les candidats de la préparation aux épreuves écrites d'admissibilité, jusqu'aux épreuves orales d'admission.

Les enseignements sont spécifiquement conçus pour répondre aux exigences de l'examen, et aux spécificités de son programme. Les enseignements sont dispensés conjointement par des universitaires et des commissaires de justice en exercice, afin de garantir une approche à la fois théorique et pratique de l' ensemble des matières du programme.

Où et quand candidater ?

Sélectif

Non

Dates d'inscription : du 9 juillet au 10 décembre 2026

Admission

Candidature

Modalités de candidature

Date d'inscription : 9 juillet au 10 décembre 2026

Procédure pour les étudiants Lyon 3

Les étudiants déjà inscrits à Lyon 3 au cours de l'année universitaire 2025-2026, devront s'inscrire à la préparation sur le site de Lyon 3 (portail des inscriptions) à partir du 9 juillet.

Procédure pour les étudiants extérieurs à Lyon 3

Les étudiants qui n'étaient pas inscrits à Lyon 3 au cours de l'année universitaire 2025/2026, devront remplir cette demande d'admission, à partir du 24 juin, avant de pouvoir procéder à leur inscription à la préparation sur le site Lyon 3 (portail des inscriptions).
Il n'est pas nécessaire de demander le transfert de votre dossier universitaire.

Durée de la formation

- 1 an

Public

Niveau(x) de recrutement

- Bac + 4

Modalités

- Totalement à distance

Contacts

Responsables pédagogiques

- RAINE Romain

Secrétariat - Renseignements :

Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)
15 quai Claude Bernard
04 78 78 73 53
iej-adm@univ-lyon3.fr

Inscriptions

Coût de la formation

Tarif formation initiale : 1 200 (hors frais de CVEC)

Tarif formation continue : 1 500
https://webinscription.univ-lyon3.fr

Modalités de candidature spécifiques

Les étudiants déjà inscrits à Lyon 3 pour l'année 2026/2027 en Master 1 ou Master 2 et qui souhaitent ajouter cette préparation doivent envoyer un mail à iej-adm@univ-lyon3.fr en indiquant leur inscription déjà en cours et la préparation qu'ils veulent ajouter (joindre en PJ votre certificat de scolarité Lyon 3).

Programme

La préparation s'articule autour de 8 blocs de 4 semaines, permettant une montée en compétence et une assimilation du programme de révision progressives et cohérentes tout au long de la préparation.

Afin d'évaluer régulièrement les acquis et de préparer les candidats aux conditions réelles de l'examen, 16 examens blancs (8 examens blancs Droit civil / Droit commercial, 8 examens blancs Procédure Civile / Procédures civiles d' exécution / Modes amiables de résolution des différends) jalonnent la préparation. Des simulations aux épreuves orales sont organisées pour les candidats admissibles.

Chaque candidat peut bénéficier, s'il le souhaite, d'un suivi individualisé. Un premier entretien individuel avec le responsable de la formation est proposé au cours de la première quinzaine du mois d'octobre. Des entretiens individuels supplémentaires sont possibles sur demande tout au long de la formation.

Epreuves écrites d'admissibilité

Enseignements
- 2 modules de méthodologie
- 80 modules d'enseignement (120h)

Enseignements dispensés par un universitaire ou un commissaire de justice :
Droit civil
Droit commercial
Procédure civile / Procédures civiles d'exécution / Modes amiables de résolution des différends

Ressources
- Supports de cours
- Exercices corrigés
- Bulletin mensuel d'actualité générale et juridique

Entraînements
- 16 examens blancs
8 examens blancs Droit civil / Droit commercial
8 examens blancs Procédure civile / Procédures civiles d'exécution / Modes amiables de résolution des différends

Epreuves orales d'admission

Enseignements
- 3 modules de méthodologie
- 32 modules d'enseignement (48 h)

Enseignements dispensés par un universitaire ou un commissaire de justice :
Culture générale
Grandes notions de droit pénal
Vente judiciaire de meubles aux enchères publiques

Entraînements

– 3 entraînements aux épreuves orales
Entraînements organisés à partir de la mi-octobre jusqu'aux épreuves orales d'admission
Entraînement à l'oral de culture générale
Entraînement à l'oral juridique
Entraînement à l'oral d'anglais

Présentation à l'examen d'accès

L'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice est encadré par l'arrêté du 13 décembre 2019 qui en détaille les modalités et en détermine le programme.

L'examen se déroule en deux phases.

ADMISSIBILITÉ
Les épreuves d'admissibilité, organisées sur une seule journée, sont au nombre de deux. Chacune dure 3 heures et prend la forme de cas pratiques ou de consultations juridiques :

- Épreuve du matin : Droit civil / Droit commercial (coefficient 3)
- Épreuve de l'après-midi : Procédure civile / Modes amiables et alternatifs de règlement des différends / Procédures civiles d'exécution (coefficient 4)

Pour accéder aux épreuves d'admission, le candidat doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'issue des épreuves écrites.

ADMISSION
Les épreuves d'admission sont orales. Elles comprennent :

- Un grand oral consistant en un exposé portant sur une question d'actualité posée à la société française ou sur une question de culture générale ou judiciaire suivi d'une discussion avec le jury (durée 30 min ; coefficient 3)
- Un oral juridique consistant en une interrogation portant sur une ou plusieurs des matières au programme des épreuves écrites d'admissibilité et/ou sur le droit pénal et/ou sur le droit de la vente judiciaire de meubles aux enchères publiques (durée 15 min ; coefficient 4)
- Un oral d'anglais comprenant une présentation du parcours étudiant et professionnel et une présentation d'un sujet d'actualité suivi d'un temps de questions/réponses (durée 15 min ; coefficient 1)

En complément des épreuves obligatoires, le candidat a la possibilité de se présenter à une ou deux épreuves facultatives (seules les notes supérieures à 10/20 sont prises en compte dans la moyenne du candidat) :

- Un oral de langue, sur l'une des langues suivantes : allemand, chinois, espagnol, italien ou russe (durée 15 min ; coefficient 1)
- Un oral d'histoire générale de l'art (durée 15 min ; coefficient 1)

Le candidat est admis s'il obtient à l'issue de l'ensemble des épreuves (épreuves écrites d'admissibilité + épreuves orales d'admission) une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

Plus d'informations à retrouver sur le site de l'Institut National de formation des Commissaires de Justice.